

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

**29 SEPTEMBRE 2011**

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 39

OBJET

**Transports interurbains  
– Conclusion de  
l'avenant n° 1 à la  
convention partenariale  
de transports**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 30 septembre 2011  
par voie d'affichages  
notifié le  
transmis en sous-préfecture  
le 7 octobre 2011  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 7 octobre 2011

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général  
des Services



Amaury de BARBEYRAC

L'an deux mille onze, le 29 septembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 22 septembre 2011, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

**Etaient présents :**

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Madame MAUVAGE, Madame USQUIN, Madame NICOT, Madame ROCCHETTI, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADI, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Madame DE CASTRO COSTA, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

**Avait donné procuration :**

Monsieur BAZIN d'ORO à Monsieur PIVERT  
Monsieur MAILLARD à Madame BOUTIN  
Monsieur STUCKERT à Madame de CIDRAC  
Monsieur CHARREAU à Monsieur SOLIGNAC

**Secrétaire de Séance :**

Madame DE CASTRO COSTA

**N° DE DOSSIER** : 11 F 10

**OBJET** : TRANSPORTS INTERURBAINS – CONCLUSION DE L'AVENANT N° 1 À LA  
CONVENTION PARTENARIALE DE TRANSPORTS

**RAPPORTEUR** : Monsieur AUDURIER

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

Depuis le 30 août 2010, le nouveau réseau de bus « Résalys » a été mis en place, dans le cadre d'une convention partenariale signée par les communes de Saint-Germain-en-Laye, Fourqueux, Aigremont, Chambourcy, Mareil-Marly, l'entreprise « Véolia Transport » et le syndicat des transports d'Île-de-France (STIF). Ce contrat arrivera à échéance le 31 décembre 2016.

La participation financière des communes prévue dans la convention initiale s'élève à 1 090 000 € T.T.C. Afin d'adapter les participations financières de chacune des villes à la réalité du service rendu, les Maires ont informé le STIF, par courrier du 31 mai 2011, de la nouvelle clé de répartition de leurs participations financières.

Ainsi, en année pleine, la participation de la Ville de Saint-Germain-en-Laye, après conclusion de l'avenant n° 1, sera de 671 564 € H.T. (soit 708 500 € T.T.C) contre 737 593 € H.T. (soit 778 161 € T.T.C.), dans le cadre de la convention initiale.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le projet d'avenant n° 1 à la convention partenariale de transports et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

### **DÉLIBÉRATION**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le projet d'avenant n° 1 à la convention partenariale de transports,

AUTORISE Monsieur le Maire à le signer, ainsi que tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,  
Le 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint,



Maurice SOLIGNAC

Vice-Président du Conseil Général des Yvelines